



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 24^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au
rapport national du Mozambique au Conseil des droits de
l'homme (Genève, 18 au 29 janvier 2016)**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Niger adresser mes vives félicitations à M.....ainsi qu'à sa délégation.

Permettez-moi d'exprimer ma grande satisfaction, au nom du Niger pour la qualité de sa présentation du rapport national à ce 2ème cycle de l'EPU.

Le Niger se réjouit des avancées significatives entreprises par les autorités mozambicaines dans le cadre de la protection et la promotion des droits de l'homme, qui se traduisent dans sa Constitution par la consécration des droits, des devoirs, des libertés, des garanties fondamentales individuelles et collectives. Le pays a également souscrit à la plupart des instruments juridiques internationaux dans le domaine, et coopère bien avec les mécanismes internationaux et régionaux des procédures spéciales.

La Délégation du Niger voudrait apprécier en outre, les efforts du Mozambique dans la promotion du genre notamment la participation des femmes dans les affaires publique, en témoigne, leur représentativité dans les institutions, le Parlement est présidé par une femme et dispose de 100 femmes sur les 250 membres, ce qui correspond à 40% des sièges. Au niveau du Gouvernement, les femmes ministres représentent 28,6% tandis que les vice-ministres représentent 20%.

Ces efforts méritent d'être encouragés pour davantage promouvoir et protéger les droits de l'homme au Mozambique.

En conclusion, ma délégation lui recommande d'intensifier ses efforts en vue de créer les conditions afin que sa Commission nationale des droits de l'homme réponde aux principes de Paris.